

APPEL À PROJETS NATIONAL 2022

« Gagner du Terrain »

31 mai 2022

 AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



ENJEUX ET OBJECTIFS

Paris 2024 et l'Agence nationale du Sport ont signé en juin 2020 une convention de partenariat visant entre autres à développer la pratique sportive pour tous, en créant des synergies opérationnelles entre, d'une part, le label « Terre de Jeux 2024 », qui rassemble aujourd'hui 2 700 collectivités territoriales et 79 fédérations sportives et, d'autre part, les différents dispositifs de soutien financier de l'Agence.

L'Agence finance chaque année près de 1 000 équipements sportifs, notamment dans des communes ou collectivités territoriales labellisées « Terre de Jeux 2024 ». Depuis 2021, le financement d'équipements de proximité dans les communes « Terre de Jeux 2024 » est devenu une des priorités des campagnes à destination des équipements¹.

La Française des Jeux (FDJ), Partenaire Officiel de Paris 2024 et acteur de premier plan dans le financement du sport amateur en France, a souhaité s'associer à ce dispositif. Concrètement, il s'agit d'agréments un certain nombre d'équipements sportifs financés dans le cadre de la campagne « équipements de proximité en accès libre » 2021 d'une aire d'échauffement.

L'Agence nationale du Sport, via une dotation de la Française des Jeux, financera une zone d'échauffement (voir description en annexe 2) dans chaque collectivité lauréate qui sera attenante aux équipements financés par l'Agence en 2021 (voir liste des collectivités et projets en annexe 1).

Dans la suite du présent document, l'Agence nationale du Sport, Paris 2024 et La Française des Jeux, agissant de concert, sont regroupés sous la dénomination « les Partenaires ».

Le présent appel à projets national est doté d'une enveloppe de 350 000 €.

1 LES PROJETS ELIGIBLES

Cet appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales et leurs groupements labellisés « Terre de Jeux 2024 » qui ont été soutenus dans le cadre de la part « équipements » de l'Agence nationale du Sport en 2021, via le financement d'un équipement de proximité en accès libre. La liste des collectivités éligibles est disponible en annexe 1.

Les porteurs de projets devront démontrer que la construction de l'équipement sportif déjà financé par l'Agence en 2021 et associé au projet sera réalisée au plus tard avant le 15 septembre 2022. Les collectivités devront être dotées d'au moins un point de vente « Française des Jeux » sur leur territoire.

2 DESCRIPTION DE L'APPEL A PROJETS

Le présent appel à projets national vise à soutenir la mise en place d'une zone d'échauffement qui sera attenante à un équipement de proximité en accès libre et qui comprendra (voir annexe 2 « Description de la zone d'échauffement ») :

¹ <https://www.agencedusport.fr/presentation-equipements-sportifs>

- Une arche d'entrée ;
- Un podium ;
- Un panneau d'information ;
- Le marquage au sol d'une piste d'athlétisme ;
- Un chronomètre solaire.

Ces zones d'échauffement doivent permettre in fine d'attirer un plus grand nombre de personnes sur les équipements sportifs adjacents en leur donnant une meilleure visibilité, de contribuer à la rencontre de différents types de pratiquants en allongeant le temps de présence sur sites des pratiquants, et d'améliorer l'inclusion de l'équipement sportif dans l'ensemble urbain.

Les collectivités territoriales qui répondent à l'appel à projets devront expliciter en quoi l'équipement sportif bénéficiant de l'agrément « zone d'échauffement » contribuera à améliorer la politique sportive de la commune, en particulier sur les points suivants :

- Permettre à un plus grand nombre de personnes, en particulier des publics éloignés de la pratique sportive, de pratiquer une activité sportive régulière ; animation de l'équipement ; programmation des événements grand public (type tournois sportifs, journées découvertes, matchs/rencontres entre les personnalités sportives de la commune et le public) ;
- Un point d'attention devra être porté aux actions à destination :
 - des femmes et des jeunes filles,
 - du public adulte et éventuellement des séniors,
- Les actions à destination des personnes en situation de handicap devront être valorisées.

Partenariats

Les projets soutenus viseront à la mobilisation des acteurs du territoire de l'équipement (collectivités, mouvement sportif, autres acteurs sportifs, sociaux, éducatifs, etc.) afin d'animer l'équipement et sa zone d'échauffement.

Le projet devra être cohérent avec le projet sportif de la collectivité.

3 FINANCEMENT DU PROJET

Les projets retenus bénéficieront d'une subvention dont l'objet sera de financer la zone d'échauffement telle que décrite en annexe 2.

Certains coûts ne sont cependant pas éligibles et resteront à charge du porteur de projet :

- La construction éventuelle d'une dalle, en support de la zone d'échauffement ;
- Les éventuels travaux d'aménagement, des accès ou de la rénovation du terrain servant de site d'accueil à la zone d'échauffement ;
- Les éléments de design actif au sol de la zone « Gagner du terrain ».

4 PIÈCES JUSTIFICATIVES À TRANSMETTRE AVEC LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Formulaire de candidature
- Lettre d'intention du porteur de projet, signée par le représentant légal de la collectivité déposante
- Lettre de soutien du/des partenaires (autres collectivités, associations sportives de la commune, etc.)
- Devis du prestataire envisagé
- Calendrier prévisionnel des travaux
- RIB
- Photos justifiant la construction de l'équipement sportif financé par l'Agence en 2021
- Tout document justifiant la construction de l'équipement sportif financé par l'Agence en 2021
- Tout document utile à la bonne compréhension du projet

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

5 L'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront étudiées par un jury national, sur la base des critères suivants (non exhaustifs) :

- Projet sportif du porteur de projet ;
- Partenariats mobilisés, notamment avec le mouvement sportif ;
- Programme d'animation de l'équipement sportif ;
- Diversité des pratiques sportives ;
- Respect du calendrier de réalisation.

Le jury national sera composé de :

- 2 représentants de l'Agence nationale du Sport ;
- 2 représentants de La Française des Jeux (FDJ) ;
- 1 représentant de Paris 2024 ;
- 1 personnalité qualifiée.

Les pièces constitutives du dossier de candidature ne seront pas restituées aux candidats. L'Agence nationale du Sport se réserve tous les droits d'utilisation ou de diffusion non commerciale et s'engage à la confidentialité relative aux contenus des projets présentés par les porteurs et leurs partenaires.

6 COMMUNICATION

Les logos de l'Agence nationale du Sport², de la FDJ et de Paris 2024 devront être présents sur tous les supports de communication concernés par le(s) projet(s) soutenu(s). Tous les éléments de communication autour du projet seront transmis au préalable pour validation à l'Agence nationale du Sport aux adresses e-mail suivantes :

² <https://www.agencedusport.fr/documentations/logos>

AGENCE-ES@agencedusport.fr

virginie.lamotte@agencedusport.fr

raphael.verrecchia@agencedusport.fr

Le bénéficiaire de la subvention fera apparaître les éléments d'identité de marque des Partenaires selon les conditions déterminées.

Sur les réseaux sociaux, la valorisation du projet devra comprendre #Gagnerduterrain et citer les comptes des trois Partenaires.

7 BILAN : EVALUATION ET SUIVI DES PROJETS RETENUS

A l'issue de la commission de sélection, la subvention sera versée en intégralité aux porteurs de projets lauréats.

Les porteurs de projet retenus s'engagent à transmettre à l'Agence nationale du Sport :

- devis signés et prestataires choisis
- calendrier final de réalisation des travaux
- L'habillage graphique de l'espace devra être validé par les Partenaires

Les structures financées devront justifier de la subvention reçue auprès de l'Agence nationale du Sport en transmettant un bilan financier et qualitatif dans les six mois suivant la réalisation de l'action et au plus tard au 30 juin 2023.

Le non-respect des différents points d'étape pourra entraîner une demande de reversement total ou partiel de la subvention accordée.

8 CALENDRIER

Ouverture de l'appel à projets (AAP)	Mardi 31 mai 2022 Dépôt du dossier par courriel - télécharger sur le site Internet de l'Agence nationale du Sport http://www.agencedusport.fr - rubrique « Actualités »
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Lundi 18 juillet 2022 Le dossier devra porter la mention « Appel à projets national – Gagner du terrain ». Il devra contenir les informations mentionnées au chapitre « Description de l'appel à projets » et « pièces justificatives ». Seuls les dossiers éligibles et complets seront examinés par le jury. Le dossier de candidature doit être transmis par courriel en formats Word ET pdf aux adresses e-mail suivantes : AGENCE-ES@agencedusport.fr ; virginie.lamotte@agencedusport.fr et raphael.verrecchia@agencedusport.fr

Si le dossier de candidature excède les 10Mo, il est recommandé de transmettre l'ensemble des pièces via un site spécialisé d'envoi de documents lourds (type WeTransfer, Grosfichiers, Framadrop, etc.).

Pour tout complément d'information :

- Virginie LAMOTTE : virginie.lamotte@agencedusport.fr / 01.53.82.74.57
- Raphaël VERRECCHIA : raphael.verrecchia@agencedusport.fr / 01.53.82.74.25
- Fanny MORISSET (Paris 2024, pour les questions relatives au label « Terre de Jeux 2024 ») : FMorisset@paris2024.org

Un accusé de réception électronique sera adressé par l'Agence.

Examen des dossiers de candidatures	Juillet-août 2022 Analyse des dossiers de candidatures puis réunion du jury pour la sélection.
Annonce des projets soutenus	Septembre 2022 Annonce des projets soutenus par courrier et communication sur le site Internet de l'Agence nationale du Sport.
Notification de la décision d'attribution de subvention	Une notification d'attribution de subvention et une décision / convention sera adressée courant septembre 2022 à chaque porteur soutenu. La subvention sera versée à l'issue de la décision d'attribution - signature de la convention - et le bénéficiaire devra justifier en 2023 de l'utilisation des crédits.

Annexe 1

→ LISTE DES PORTEURS DE PROJETS ELIGIBLES

EQUIPEMENTS DE PROXIMITE X TDJ FINANCES PAR L'AGENCE EN 2021 X PDV FDJ

Année de la subvention	Régions Loi NOTRe	Dpt	Commune	Porteur de projet	Intitulé du projet	Equipement 1	Equipement 2
2021	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	7	SAINT-ALBAN-D'AY	Commune de Saint-Alban-d'Ay	Aménagement d'un parcours sportif	Parcours de santé/sportif	
2021	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	38	SAINTE-BLANDINE	Commune Sainte-Blandine	Création d'un terrain multisport	Plateau multisports	
2021	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	38	DOLOMIEU	Commune de Dolomieu	Création d'un terrain multisport et d'une aire de fitness	Plateau multisports	Equipement d'activités de forme et de santé
2021	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	42	ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON	Commune d'Andrézieux-Bouthéon	Rénovation d'un terrain multisport d'un terrain de basket 3x3	Plateau multisports	Terrain de basket 3x3
2021	BRETAGNE	22	TONQUEDEC	Commune de Tonquedec	Création d'un pumptrack	Piste de pumptrack	
2021	BRETAGNE	22	POMMERIT-LE-VICOMTE	Commune de Pommerit-le-Vicomte	Création d'un plateau multisports	Plateau multisports	
2021	BRETAGNE	29	SCAER	Commune de Scaer	Création d'un parcours de santé	Parcours de santé/sportif	
2021	BRETAGNE	35	RIVES-DU-COUESNON	Commune de Rives du Couesnon	Création d'un parcours santé	Parcours de santé/sportif	
2021	BRETAGNE	35	BAGUER-PICAN	Commune de Bager-Pican	Création d'un plateau multisports	Plateau multisports	
2021	BRETAGNE	35	BAINS-SUR-OUST	Commune de Bains-sur-Oust	Création d'un pumptrack	Piste de pumptrack	
2021	BRETAGNE	35	RENNES	Commune de Rennes	Rénovation du plateau de basket	Terrain de basket	
2021	BRETAGNE	56	LE BONO	Commune de Le Bono	Création d'une aire de fitness	Equipement d'activités de forme et de santé	
2021	CENTRE-VAL DE LOIRE	41	PIERREFITE-SUR-SAULDRE	Commune de Pierrefite-sur-Sauldre	Création d'un terrain multisport	Plateau multisports	
2021	CENTRE-VAL DE LOIRE	41	THEILLAY	Commune de Theillay	Création d'un parcours sportif	Parcours de santé/sportif	
2021	CENTRE-VAL DE LOIRE	45	CERCOTTES	Commune de Cercottes	Création d'un terrain multisport	Plateau multisports	

2021	CENTRE-VAL DE LOIRE	45	FAY-AUX-LOGES	Commune de Fay-aux-Loges	Création d'un terrain multisport, piste d'athlétisme et terrain de pétanque en accès libre	Plateau multisports	Equipement d'athlétisme
2021	GRAND EST	10	NOGENT-SUR-SEINE	Commune de Nogent sur Seine	Conception et réalisation d'équipements en accès libre	Equipement d'activités de forme et de santé	Skatepark
2021	GRAND EST	51	SUIPPES	Commune de Suippes	Création d'une aire de fitness	Equipement d'activités de forme et de santé	
2021	GRAND EST	54	VANDOEUVRE-LES-NANCY	Commune de Vandoeuvre	Rénovation du terrain synthétique	Terrain de grands jeux	
2021	GRAND EST	57	THONVILLE	Commune de Thionville	Création d'un plateau de street Workout	Equipement d'activités de forme et de santé	
2021	GRAND EST	67	HAGUENAU	Commune d'Haguenau	Création d'un espace de street workout	Equipement d'activités de forme et de santé	
2021	GRAND EST	88	EPINAL	Commune d'Epinal	Création d'une aire de Street workout	Equipement d'activités de forme et de santé	
2021	HAUTS-DE-FRANCE	80	SAILLY-FLIBEAUCOURT	Commune de Sully-Flibeaucourt	Création d'espaces sportifs au stade municipal	Equipements extérieurs et petits terrains en accès libre	Plateau multisports
2021	ILE-DE-FRANCE	78	GAMBAIS	Commune de Gambais	Création d'un terrain multisport	Plateau multisports	
2021	ILE-DE-FRANCE	78	TRIEL-SUR-SEINE	Commune de Triel-sur-Seine	Construction d'un parcours sportif urbain	Parcours de santé/sportif	
2021	ILE-DE-FRANCE	78	TRIEL-SUR-SEINE	Commune de Triel-sur-Seine	Construction d'un plateau multisport	Plateau multisports	
2021	ILE-DE-FRANCE	78	TRIEL-SUR-SEINE	Commune de Triel-sur-Seine	Création d'un terrain de sandball en accès libre	Terrain de beach sports	
2021	NORMANDIE	61	LA-FERTE-MACE	Commune de La Ferté-Macé	Construction d'un terrain multisports beach	Plateau multisports	
2021	NOUVELLE-AQUITAINE	40	SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	Commune de Sainte-Marie-de-Gosse	Création d'un pumptrack	Piste de pumptrack	
2021	OCCITANIE	12	LA FOUILLADE	Commune de la Fouillade	Création d'un terrain multisport	Plateau multisports	

2021	OCCITANIE	30	BOISSET ET GAUJAC	Commune de Boisset-et-Gaujac	Création d'un terrain multisport	Plateau multisports	
2021	OCCITANIE	32	SAINT-BLANCARD	Commune de Saint-Blancard	Création d'un terrain multisport	Plateau multisports	
2021	OCCITANIE	48	FLORAC TROIS RIVIERES	Commune de Florac-Trois-Rivières	Création d'un pumtrack et d'agrès de fitness en accès libre	Piste de pumtrack	
2021	OCCITANIE	65	MAUBOURGUET	Commune de Maubourguet	Création d'un terrain multisport et des modules de Street Workout et de fitness.	Plateau multisports	Equipement d'activités de forme et de santé
2021	PAYS DE LA LOIRE	44	LA MARNE	Commune de la Marne	Rénovation d'un terrain de tennis	Court de tennis	
2021	PAYS DE LA LOIRE	49	BÉCON-LES-GRANITS	Commune de Bécon-les-Granits	Aménagement d'une station de fitness	Equipement d'activités de forme et de santé	
2021	PAYS DE LA LOIRE	53	CHEMAZÉ	Commune de Chemazé	Construction d'un terrain multisports	Plateau multisports	
2021	PAYS DE LA LOIRE	72	MAROLLES-LES-BRAULTS	Commune de Marolles-les-Braults	Construction d'un terrain multisports	Plateau multisports	
2021	PAYS DE LA LOIRE	72	SAINT-AIGNAN	Commune de Saint-Aignan	Rénovation du terrain de tennis municipal	Court de tennis	
2021	PAYS DE LA LOIRE	72	VIBRAYE	Commune de Vibraye	Création d'un skate park et d'un plateau de fitness en accès libre	Skatepark	Equipement d'activités de forme et de santé
2021	PAYS DE LA LOIRE	85	ANGLES	Commune d'Angles	Construction d'une aire de fitness connectée	Equipement d'activités de forme et de santé	
2021	PAYS DE LA LOIRE	85	BAZOGES-EN-PAILLERS	Commune de Bazoges-en-Paillers	Construction d'un terrain multisports	Plateau multisports	
2021	PAYS DE LA LOIRE	85	LES RIVES DE L'YON	Commune Les Rives de l'Yon	Construction de 2 parcours santé sur les communes déléguées de Chaillé sous les Ormeaux et St Florent des Bois		Parcours de santé/sportif
2021	PAYS DE LA LOIRE	85	SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS	Commune de Sainte-Flaive-des-Loups	Construction d'un terrain multisports	Plateau multisports	

Annexe 2

→ DESCRIPTION DE LA ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

Les éléments d'information ci-dessous visent à donner aux collectivités candidates à l'appel à projets un descriptif des attentes des Partenaires sur la réalisation de la zone d'échauffement. Ces éléments pourront être adaptés à la zone d'échauffement (une arche, marquage au sol d'une piste d'athlétisme, chronomètre solaire, panneau d'information) et la visibilité des Partenaires.

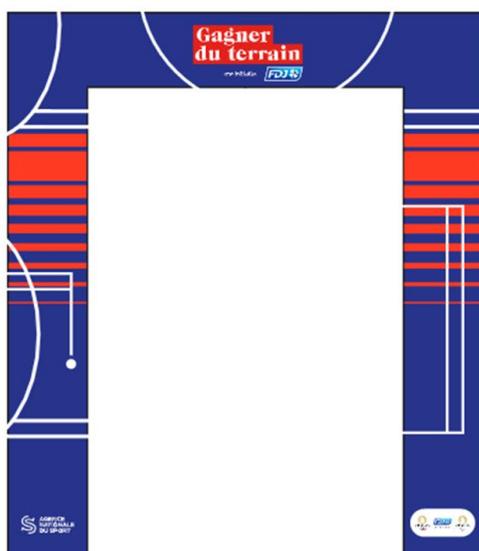
L'ensemble des éléments de la zone d'échauffement, compris dans l'opération Gagner du Terrain, devra être habillé aux couleurs de l'opération. L'habillage des éléments est présenté dans cette annexe.

Arche :

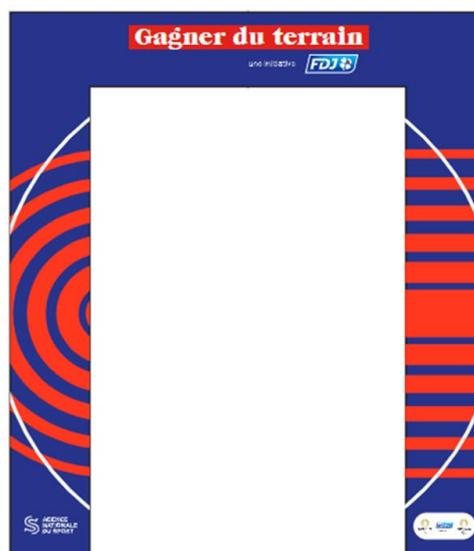
- Poteaux de diamètre rond ou carré,
- Panneau central avec une inscription (exemple : « départ ») et d'éventuels éléments de communication reprenant l'identité de marque commune des Partenaires,
- Dimensions de l'arche :
 - Hauteur intérieure : 3m
 - Largeur intérieure : 2m.

L'arche permettra de marquer symboliquement l'entrée sur le site et sur la zone d'échauffement.

Avant



Arrière



Habillage arche (habillage à adapter en fonction du modèle d'arche choisi par la commune)

Marquage au sol : Marquage d'une piste d'athlétisme autour de l'équipement sportif déjà financé ou en ligne droite, attenante à celui-ci.

Chronomètre solaire avec rechargement par des mini-panneaux photovoltaïques.

Le marquage au sol de la piste d'athlétisme, associé à l'installation d'un chronomètre solaire, permettra aux pratiquants de mesurer sa vitesse et comparer ses performances sur une distance courte, en ligne droite ou autour de l'équipement sportif.

Podium « revisité » en petit mobilier urbain :

- 3 niveaux
- Caissons en acier galvanisé et thermolaquage
- Couleur : en accord avec les Partenaires, aux couleurs de l'opération « Gagner du terrain »

Le podium, iconique de l'univers sportif, sera ici revisité en mobilier urbain. Il doit permettre une appropriation par les populations et n'a pas vocation à être un podium ludique.



Habillage du podium (habillage à adapter en fonction du modèle de podium choisi par la commune)

Panneau d'information :

- Contenu du panneau
 - Nom de l'espace/site
 - Consignes d'utilisation du matériel et tutoriels d'échauffement
 - Eléments d'information sur la participation des Partenaires



Exemple de panneaux

Ces dessins présentent un exemple des habillages des éléments composant la zone d'échauffement telle qu'imaginée par les Partenaires. Chaque zone d'échauffement s'adaptera à son environnement, aux caractéristiques du terrain (dimensions, type de sol, nivellement) et à l'équipement sportif associé.

L'habillage graphique des différents éléments devra être validé en amont du début des travaux, la procédure sera précisée dans la convention/décision de financement.

Adresse mail pour envoyer les demandes de validation des habillages graphiques de la zone d'échauffement : gagnerduterrain@fdj.com.